



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION  
AVEC LEANDRE SL POUR L'ORGANISATION  
D'UN SPECTACLE LE 4 FEVRIER 2022**

**DÉCISION N° DM-22-006  
EN DATE DU 11 JANVIER 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la décision n° DM-20-339 en date du 30 décembre 2020 relative au contrat de cession avec Léandre SL pour l'organisation d'un spectacle le samedi 29 janvier 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Léandre SL, représenté par Monsieur Leandre Ribera Turro, dont le siège social est situé c/Ferraters 8 – 08310 Argentona – Espagne – de reporter le spectacle « Rien à dire » initialement prévu le samedi 29 janvier 2021 au vendredi 4 février 2022, dont le coût total est fixé à 5 457,09 € (cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et neuf centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Léandre SL, représenté par Monsieur Leandre Ribera Turro, dont le siège social est situé c/Ferraters 8 – 08310 Argentona – Espagne – un avenant au contrat de cession pour le spectacle « Rien à dire » initialement prévu le samedi 29 janvier 2021 et reporté au vendredi 4 février 2022, dont le coût total est fixé à 5 457,09 € (cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et neuf centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220111-lmc1H9273H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/01/2022 Date de Publication : 11/01/2022
---

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220111-lmc1H9273H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/01/2022  
Date de Publication : 11/01/2022